



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

football

Question écrite n° 38437

Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur le fait que les clubs de football pourraient faire l'objet d'une exception à l'obligation faite aux entreprises de verser une taxe à 75 % sur les salaires dépassant le million d'euros. Aussi, il lui demande les raisons pour lesquelles le foot pourrait constituer une exception au versement de cette taxe.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38437

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 9860

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)